
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* est modifiée par le remplacement des règles de stationnement applicables sur le **côté nord du Centre Communautaire et Intergénérationnel et Aréna** (stationnement hors-rues) par les suivantes :
 - le remplacement, à l'alinéa 1), du nombre « 115,5 » par le nombre « 15 » et par le remplacement des mots « stationnement excédant 15 minutes prohibé en tout temps » par les mots « stationnement réservé aux véhicules de fonction du Service de la Sécurité Publique de l'arrondissement d'Outremont lettrés à cette fin » ;
 - le remplacement de l'alinéa 2) par le suivant :
 - « 2) sur la partie de ce stationnement comprise entre un point situé à une distance de 15 mètres à l'est de l'avenue McEachran et un point situé à une distance de 58 mètres vers l'est : stationnement excédant 15 minutes prohibé en tout temps ».
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX AVRIL 2023.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	4 avril 2023
Adoption du premier projet de règlement :	4 avril 2023
Adoption du règlement :	2 mai 2023
